

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance tenue le 8 avril 2024, a adopté le règlement # 24-849 intitulé Règlement sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement # 22-826, relatif à la rémunération des élus municipaux »;
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Municipalité et au bureau de la greffière trésorière aux heures normales de bureau après l'adoption dudit règlement.

Avis numéro : 2024-18

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 12 avril 2024

Lynn Parker
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lynn Parker, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Site internet de la municipalité

Le 12 avril 2024, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 12 avril 2024.



Lynn Parker
Greffière-trésorière